

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 369

présenté par

Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell et M. Villani

ARTICLE 32

À l'alinéa 1, substituer à la date

« 30 juin 2021 »

la date :

« 31 décembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'écriture du Gouvernement afin de maintenir le bénéfice du dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Les nombreuses incertitudes face à la crise sanitaire ne peuvent que conduire le législateur à s'assurer de la mise en œuvre optimale des téléconsultations.